



Place DU 13EME REGIMENT DE GENIE
BP 80526
51331 EPERNAY CEDEX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

2026-34CA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'EAU A EPERNAY

Conditions de remise des candidatures :

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES **MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 à 12H00**

Plis envoyés par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>

Il est fortement conseillé au candidat de **créer un compte sur le profil acheteur lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises**. Le candidat doit veiller à créer votre compte sur le profil avec une adresse mail valide et consultée quotidiennement.

Il est rappelé que seule la **date de réception** de la candidature par la plate-forme est prise en compte **et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire**. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire **de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis (Test)**.

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2026-34CA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'EAU A EPERNAY
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	20
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de regroupement	Aucune forme de regroupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	16 mois (période de préparation incluse)
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
2.5 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
5 - Contenu du dossier de consultation.....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 - Documents à produire CANDIDATURE (proc sur Xmarches)	9
6.2 Pièces de l'offre (lot sur Xmarches) :	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
7.2 - Transmission électronique	12
8 - Examen des candidatures et des offres	14
8.1 - Sélection des candidatures	14
8.2 - Attribution des marchés	14
8.3 - Suite à donner à la consultation	15
9 - Renseignements complémentaires	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	15
9.2 - Procédures de recours.....	15
10 - Information des candidats.....	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : 2026-34CA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'EAU A EPERNAY. Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de construction de "La Maison de l'Eau", dans le but de regrouper les agents de la Direction Eau et Assainissement, Rue du Général Silvester à Epernay (51200).

Lieu(x) d'exécution : Rue Général Silvester 51200 Epernay

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 20 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Lot 01 TERRASSEMENTS - VRD
02	Lot 02 STRUCTURE - GROS-OEUVRE
03	Lot 03 COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE
04	Lot 04 ECHAFAUDAGES
05	Lot 05 FACADES A OSSATURES BOIS
06	Lot 06 BARDAGES ACIER & ZINC
07	Lot 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - PROTECTIONS SOLAIRES
08	Lot 08 SERRURERIE-METALLERIE
09	Lot 09 PORTES SECTIONNELLES
10	Lot 10 PLATRERIE - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS FIXES & DEMONTABLES
11	Lot 11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT
12	Lot 12 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
13	Lot 13 CHAPE - CARRELAGE- FAIENCE
14	Lot 14 PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX
15	Lot 15 ASCENSEUR
16	Lot 16 CVC - PLOMBERIE
17	Lot 17 ELECTRICITÉ - CFO/CFA
18	Lot 18 INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE
19	Lot 19 AMENAGEMENTS PAYSAGERS
20	Lot 20 NETTOYAGE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
04	45262120-8	Travaux de montage d'échafaudages
05	45262650-2	Travaux de bardage
06	45262650-2	Travaux de bardage
07	44220000-8	Menuiserie pour la construction
08	44316500-3	Serrurerie
09	45421131-1	Pose de portes
10	45410000-4	Travaux de plâtrerie
11	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
12	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
13	45262321-7	Travaux de chape
14	45442100-8	Travaux de peinture
15	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
16	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
17	45311100-1	Travaux de câblage électrique
18	45261215	Modules solaires photovoltaïques
19	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
20	90522400-6	Nettoyage et traitement du sol

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R. 2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, **le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché public**, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte mandataire solidaire : AEA ARCHITECTES – 3A Rue du 22 novembre – 67 000 STRASBOURG

Co-Traitants : ACTE 2 PAYSAGE – PINGAT INGENIERIE – INGENIERIE & DEVELOPPEMENT - ALPHA PROCESS

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre : PINGAT INGENIERIE – 9, rue André Pingat – 51100 REIMS.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre : INGENIERIE & DEVELOPPEMENT – 3A, rue du 22 novembre – 67000 STRASBOURG.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera assuré par RISK CONTROL - 19, Boulevard du Mont d'Est - 93 160 NOISY-LE-GRAND.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Code	Libellé
LP	Solidité des ouvrages relative aux équipements dissociables et indissociables
SEI	Sécurité des personnes dans les immeubles recevant du public
HAND	Accessibilité des constructions aux personnes handicapées
ATT Hand	Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées
TH	Thermique + attestation thermique
PH	Isolation Acoustique

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par BUREAU VERITAS – 54, rue René Cassin – 51430 BEZANNES représenté par M. Thomas DEDOURS - thomas.dedours@bureauveritas.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 16 mois (période de préparation de 2 mois comprise) à compter de la notification de l'ordre de service.

Les délais d'exécution, à compter de la notification de l'ordre de service, sont d'une durée de :

Désignation	Délais
Lot 01 TERRASSEMENTS - VRD	2 mois
Lot 02 STRUCTURE - GROS-OEUVRE	3 mois
Lot 03 COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE	2 mois
Lot 04 ECHAFAUDAGES	1 mois
Lot 05 FACADES A OSSATURES BOIS	1 mois
Lot 06 BARDAGES ACIER & ZINC	1 mois
Lot 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - PROTECTIONS SOLAIRES	1 mois
Lot 08 SERRURERIE-METALLERIE	1 mois
Lot 09 PORTES SECTIONNELLES	1 semaine
Lot 10 PLATRERIE - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS FIXES & DEMONTABLES	2 mois
Lot 11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT	1 mois
Lot 12 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	1 mois
Lot 13 CHAPE - CARRELAGE- FAIENCE	1 mois
Lot 14 PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX	1 mois
Lot 15 ASCENSEUR	1 semaine
Lot 16 CVC - PLOMBERIE	8 mois
Lot 17 ELECTRICITÉ - CFO/CFA	8 mois
Lot 18 INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	1 mois
Lot 19 AMENAGEMENTS PAYSAGERS	1 mois
Lot 20 NETTOYAGE	1 semaine

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) de chaque lot et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (commun aux 20 lots)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot et ses annexes
- Le cadre de mémoire technique commun aux 20 lots
- La décomposition du prix global forfaitaire de chaque lot (DPGF)
- *Annexe 1 : Liste des documents du Dossier de Consultation*
- *Annexe 2 : Liste de lots (avec indice / qualifs)*
- *Annexe 3 : Cahier des clauses techniques communes (CCTC)*
- *Annexe 4 : Tableau des limites de prestations (annexe CCTC)*
- *Annexe 5 : Cadre de mémoire technique (MT) 5*
- *Annexe 6 : Etude ACV (analyse du cycle de vie)*
- *Annexe 7 : Etude thermique RE2020*
- *Annexe 8 : Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)*
- *Annexe 9 : Plan d'installation de chantier (PIC)*
- *Annexe 10 : Calendrier prévisionnel de l'opération*
- *Annexe 11 : Tableau de portes*
- *Annexe 12 : Tableau des agencements menuisés*
- *Annexe 13 : Dossier de permis de construire*
- *Annexe 14 : Rapport de sol (Un complément sera transmis ultérieurement)*
- *Annexe 15 : Etude thermique RT2012*
- *Annexe 16 : Etude thermique STD*
- *Annexe 17 : Etude d'éclairement*
- *Annexe 18 : Bilan de puissance électrique CVC*
- *Annexe 19 : Notice hydraulique VRD*
- *Annexe 20 : Note de calcul récupération des EP (système KIPOPLUIE)*
- *Annexe 21 : CCTP IDEX raccordement RCU*
- *Annexe 22 : Plan général de coordination (PGC)*
- L'ensemble des documents techniques contenus dans le dossier Pièces Graphiques (voir Annexe1) :
 - *Plans Architecte (ARCHI)*
 - *Plans techniques (VRD)*
 - *Structure- GO (STRU)*
 - *Sanitaire Plomberie (FLU)*
 - *Chauffage Ventilation (FLU)*
 - *Electricité (ELEC PV)*
 - *Installation Photovoltaïque (ELEC PV)*
 - *Aménagements paysagers - Espaces verts (AMEXT)*

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>

L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (...) »

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire **CANDIDATURE (proc sur Xmarches)**

(L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; soit le Document Unique

de Marché Européen (DUME). **La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.
- Pouvoir autorisant le mandataire à signer au nom et pour le compte des cotraitants

Renseignements concernant les capacités techniques, économiques et financières de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou **preuve d'une assurance pour les risques professionnels** (Annexe à fournir).
- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** (DC2)
- **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. (Annexe à fournir)
- **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. (Annexe à fournir)
- **Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire.** Ces principaux travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat
- **Les qualifications suivantes :**

Lots	Qualifications
Lot 01 TERRASSEMENTS - VRD	1312 Terrassements - fouilles (technicité confirmée).
Lot 02 STRUCTURE - GROS-OEUVRE	2212. Béton armé et béton précontraint (technicité confirmée)
Lot 03 COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE	3212. Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité confirmée). 3213. Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité supérieure)
Lot 04 ECHAFAUDAGES	1412. Échafaudages (technicité confirmée)
Lot 05 FACADES A OSSATURES BOIS	2352. Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (technicité confirmée)
Lot 06 BARDAGES ACIER & ZINC	3813. Parois en bardages complexes (technicité supérieure)
Lot 07 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM PROTECTIONS SOLAIRES	3522. <i>Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium</i> (technicité confirmée).
Lot 08 SERRURERIE-METALLERIE	4412. Métallerie (technicité confirmée).
Lot 09 PORTES SECTIONNELLES	4512. Fourniture et pose volets, stores, portails, rideaux, grilles, portes de garage et portes sectionnelles
Lot 10 PLATRERIE - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS FIXES & DEMONTABLES	4132. Plaques de plâtre (technicité confirmée). 6612. <i>Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires</i> (technicité confirmée).
Lot 11 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - AGENCEMENT	4312. <i>Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois</i>
Lot 12 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	6222. Revêtements résilients PVC (technicité confirmée).
Lot 13 CHAPE - CARRELAGE- FAIENCE	6312. Carrelages - Revêtements - Mosaïques (technicité confirmée).
Lot 14 PEINTURE ET REVETEMENTS MURAUX	6112. Peinture et ravalement (technicité confirmée)
Lot 15 ASCENSEUR	Qualification constructeur (type NF EN 81) Certification : CE + maintenance agréée Références
Lot 16 CVC - PLOMBERIE	5112. Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m². 5251. <i>Installation de chauffage ou de froid raccordée sur réseau urbain</i>

Lot 17 ELECTRICITÉ - CFO/CFA	Qualifelec Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie - MGTI classe 3 5912: <i>installations de puissance 36 kVA < P ≤ 250 kV</i>
Lot 18 INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	Qualifelec Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie - MGTI 5912: <i>installations de puissance 36 kVA < P ≤ 250 kV</i>
Lot 19 AMENAGEMENTS PAYSAGERS	1351. <i>Espaces verts</i> Qualipaysage E131 / E132
Lot 20 NETTOYAGE	Qualipropre Références

Chacun des **certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence**. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Pièces de l'offre (lot sur Xmarches) :

L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat. Les candidats sont invités à le signer électroniquement.

Le Cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) intégralement complété
Celui-ci est à respecter strictement par les candidats. Il appartient aux candidats de compléter les quantités nécessaires à la réalisation des travaux. Ce document permettra au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la cohérence de l'offre proposée au regard des prescriptions du cahier des charges.
Ce document est à remettre dans l'offre au format Excel (xls) et au format PDF.

Le cadre de mémoire technique complété comprenant :

Une partie sur les **moyens humains** du candidat affectés au chantier notamment sur l'encadrement dédié

Une partie sur la compréhension du dossier et la méthodologie de mise en œuvre, le respect des délais et les moyens matériels envisagés par le candidat : **Organisation de chantier**

Une partie sur la qualité des matériaux (**fiches techniques, Matériels et produits proposés**)

Une partie sur les **performances en matière de protection de l'environnement de l'offre**

ATTENTION, LE CANDIAT UTILISERA LE CADRE DE MEMOIRE JOINT AU DCE.

Un planning d'exécution/ Phasage détaillé des travaux : Ordonnancement des tâches

Une note d'insertion par l'activité économique à remettre pour les Lots **1,2,7,11,16,17 et 19** : la clause d'insertion sociale à respecter est détaillée au CCAP.

Lors de la constitution de son offre, il est demandé aux candidats de nommer les fichiers et de les découper informatiquement en cohérence avec les éléments sollicités ci-dessus :

1/ Acte Engagement 2/ DPGF 3/ Mémoire 4/ Planning 5/ Note insertion

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres

7.1 – Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et **conforme au format PAdES**. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

NOTA : *En cas de signature sous forme « .sig » (signature distincte du document), il sera demandé au candidat, s'il est retenu, d'utiliser des outils gratuits (comme ADOBE READER) afin de signer l'acte d'engagement sous forme PDF en incluant la signature dans le document pour qu'il puisse être contresigné par le représentant de la collectivité.*

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 5.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme.

Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire**. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente**.

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2026-34CA. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire**.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (Cf. *arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*). *NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.*



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	50 %
2- Prix des prestations	40 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 POINTS
Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant indiqué dans la DPGF. L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 40 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : $NP = 40 * (P0/P)$ <i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i> La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).	Note NP sur 40 points
VALEUR TECHNIQUE	50 POINTS
Le critère « Valeur technique » est noté sur 50 points. La qualité sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre de mémoire technique à compléter joint au DCE à savoir : - Organisation et moyens humains affectés à l'opération (encadrement, CV) : 10 points - Méthodologie des travaux, respect des délais et moyens matériels envisagés : 20 points - Matériels et produits proposés (fiches techniques) : 20 points	Note NQ sur 50 points

PERFORMANCES EN MATIERE DE L'ENVIRONNEMENT	10 POINTS
Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement » est noté sur 10 points . Elles seront appréciées au vu du mémoire technique détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations.	Note NE sur 10 points
N = 40 POINTS + 50 POINTS + 10 POINTS	100 POINTS

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>** (onglet « Poser une question »).

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera apportée au plus tard 6 jours avant la date limite.

Renseignement(s) administratif(s) :

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

Direction Marchés Publics

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

Mmes GILLES / PLUCHART / MORLET

03.26.53.37.09 / 08 / 34

Renseignement(s) technique(s) :

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

Marie-Charlotte GIRAUD

Directrice service bâtiments

Tél : 03 26 53 37 23 / 06 87 86 98 42

AEA ARCHITECTES

Tél. : 03 90 23 58 00

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87

Télécopie : 03 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY
Tel : 03.83.34.25.25
Fax : 03.83.34.22.24

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».* Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents suivants :

- **Une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF (datant de moins de 6 mois) :** <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> ou toute attestation de régularité des cotisations sociales
- **Une attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale **(datant de moins de 6 mois) :** <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle entreprise et décennale**
- **Un avis SIRENE ou un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)** ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France **(datant de moins de 3 mois)**
- **La liste nominative des salariés étrangers ou une attestation de non emploi de travailleurs étrangers**
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

